

Evolution des emplois de direction dans les grandes collectivités entre 2003 et 2005

- Qui dirige les grandes collectivités et établissements publics territoriaux ?
- Où sont-ils : dans quels types de collectivités ou régions ?
- D'où viennent-ils : quelles sont leurs spécificités statutaires ?
- Quelles sont leurs perspectives de départs à la retraite ?
- Comment ont-ils évolué en 2 ans ?

Afin de répondre à ces questions, l'Observatoire a renouvelé son étude sur les caractéristiques statutaires, socio-professionnelles et démographiques des emplois de direction dans les grandes collectivités.

Cette étude vise à recenser et à caractériser les cadres en poste au 31 décembre 2005 :

- occupant un emploi fonctionnel : directeurs généraux (DGS), directeurs généraux adjoints (DGA), directeurs généraux des services techniques (DGST)...
- ayant un statut d'administrateur, d'ingénieur en chef ou équivalents (fonctionnaires de l'Etat ou contractuels), n'étant pas positionnés sur un emploi fonctionnel.

Elle concerne les « grandes collectivités » suivantes :

- les départements et régions
- les communes de plus de 40 000 habitants
- les communautés urbaines
- les communautés d'agglomération
- les syndicats d'agglomérations nouvelles
- les OPDHLM et les OPHLM de plus de 10 000 logements
- le CNFPT et les centres de gestion

Le taux de réponse obtenu est de 90 %. Les résultats présentés ont été redressés afin d'estimer l'effectif total des emplois de direction.

Les résultats complets de l'étude
seront prochainement disponibles sur
www.observatoire.cnfpt.fr

Renforcement des emplois de direction

Au 31 décembre 2005, on estime à 3 616 le nombre d'agents occupant un emploi de direction dans les collectivités concernées par ce recensement, dont 1 479 agents occupant des emplois fonctionnels.

Parmi les emplois fonctionnels, les postes de Directeur Général Adjoint (DGA) sont ceux qui ont le plus augmenté, ils concernent près de 60 % de ces effectifs.

Le nombre d'agents occupant un emploi de direction est passé de 3 231 (en 2003) à 3 616 (en 2005), ce qui représente un taux de variation de 11,9 %. Les emplois fonctionnels ont augmenté de 5,4 % par rapport à 2003, et les autres emplois de direction de 16,9 %, plus particulièrement les fonctions d'experts dont le poids est passé de 9,8 % en 2003 à 13 % en 2005.

> Répartition des emplois de direction par fonction

Fonction	Effectif	% par rapport au total	% par type	Taux de variation 2003-2005 (en %)
Emplois fonctionnels	1 479	40,9	100,0	5,4
DGS	502	13,9	33,9	-4,0
DGA	876	24,2	59,2	12,2
DGST	66	1,8	4,5	4,8
Dir. Régionaux ⁽¹⁾	35	1,0	2,4	-2,8
Autres emplois de direction	2 137	59,1	100,0	16,9
Directeurs	1 278	35,3	59,8	8,5
Encadrement intermédiaire ⁽²⁾	527	14,6	24,7	29,5
Experts ⁽³⁾	277	7,7	13,0	54,7
Autres ⁽⁴⁾	55	1,5	2,6	-14,1

Ensemble des emplois de direction

	3 616	100,0	-	11,9
--	--------------	--------------	----------	-------------

⁽¹⁾ directeurs régionaux du CNFPT et délégués

⁽²⁾ chefs de service, chefs, responsables et adjoints

⁽³⁾ comptables, contrôleurs, architectes, chargés de mission...

⁽⁴⁾ conseillers, délégués, emplois de cabinet...

Une répartition très inégale par type de collectivités

Les départements, les communautés d'agglomération et les communes de plus de 80 000 habitants concentrent 66,3 % des emplois de direction des grandes collectivités. Par rapport à 2003, ce sont les régions, les communautés d'agglomération et les départements qui ont bénéficié de la croissance des emplois de direction au détriment des communes de plus de 80 000 habitants. Le nombre moyen d'agents occupant un emploi de direction varie selon le type de collectivités. En moyenne, il est de 7 agents par collectivité.

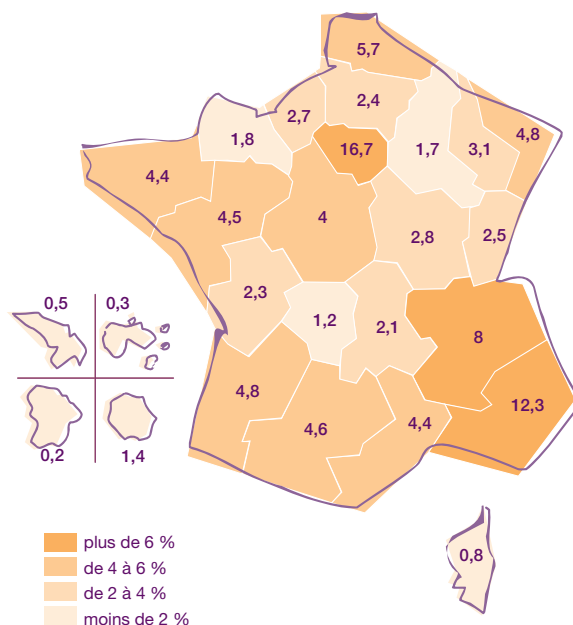
> Répartition des emplois de direction par type de collectivités

Type de collectivités	Nombre de collectivités	Effectif	%	Taux de variation Effectif 2003-2005 moyen	(en %)
Régions	26	460	12,7	18	59,2
Départements	99	1 062	29,4	11	23,2
Communes de plus de 80 000 habitants	49	661	18,3	14	-20,4
Communes de 40 000 à 80 000 habitants	114	167	4,6	2	7,1
Communautés urbaines	14	284	7,9	20	-7,8
Communautés d'agglomération	163	671	18,6	4	43,1
Syndicats d'agglomérations nouvelles	6	23	0,6	4	-28,1
OPDHLM et OPHLM de plus de 10 000 logements	20	47	1,3	2	2,2
CNFPT	1	166	4,6	-	1,2
Centres de gestion	95	75	2,1	1	0,0
Total	587	3 616	100,0	7	11,9

Des disparités régionales

> Répartition des emplois de direction par région (%)

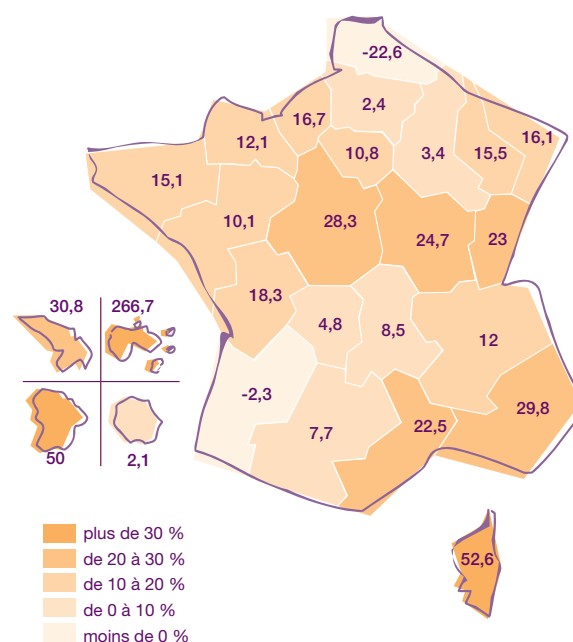
Plus d'un quart des emplois de direction se situent dans les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Note de lecture : L'Ile-de-France représente 16,7 % des emplois de direction.

> Évolution des emplois de direction entre 2003 et 2005 (%)

Certaines régions ont particulièrement bénéficié de la croissance des emplois de direction. Il s'agit notamment de Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 30 %), Centre (+ 28 %) et Bourgogne (+ 25 %). Et à l'inverse, les emplois de direction ont baissé de plus de 22 % dans la région du Nord-Pas-de-Calais.



Note de lecture : En Ile-de-France, les emplois de direction ont augmenté de 10,8 % entre le 31/12/2003 et le 31/12/2005.

Relativement moins de fonctionnaires territoriaux par rapport à 2003

Les fonctionnaires territoriaux occupant des emplois de direction représentent 74 % (contre 78,8 % en 2003) de l'ensemble de ces emplois. 18,4 % sont contractuels (contre 14,9 % en 2003) et 7,3 % sont détachés de l'Etat (contre 5,8 % en 2003).

Les fonctionnaires d'Etat et les contractuels ont connu les plus fortes progressions par rapport à l'année 2003 avec respectivement un taux de variation de 41,4 % et de 37,5 %.

Concernant les emplois fonctionnels, cette répartition évolue sensiblement dans le même sens, avec 75,5 % de fonctionnaires territoriaux (contre 77 % en 2003), 12 % de contractuels (contre 12 % en 2003) et 12 % d'agents détachés de l'Etat (contre 10 % en 2003).

47,8 % des agents occupant un emploi de direction ont comme grade ou grade de référence celui d'administrateur et 40,7 % celui d'ingénieur en chef. Or, si on s'intéresse exclusivement aux emplois fonctionnels, on s'aperçoit que plus de 61 % de ces emplois sont occupés par des agents de la filière administrative. Par contre, concernant les emplois de direction hors emplois fonctionnels, 61,6 % des agents sont ingénieurs en chef.

Les administrateurs ont crû entre 2003 et 2005 de 17,8 %, par contre les attachés ont diminué de 10 %.

> Répartition des emplois de direction par statut

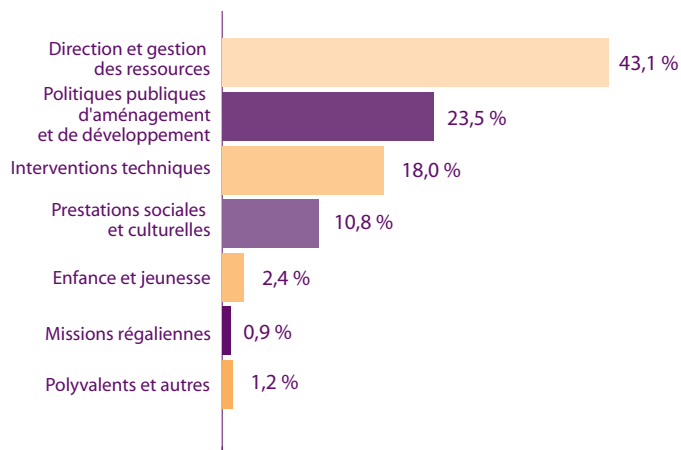
Par statut	Effectifs	%	Taux de variation 2003-2005 (en %)
Fonctionnaires territoriaux	2 675	74,0	5,1
Contractuels	664	18,4	37,5
Fonctionnaires d'Etat	263	7,3	41,4
Autres*	14	0,3	-17,6
Par grades regroupés ou grades de référence			
Administrateurs	1 730	47,8	17,8
Ingénieurs en chef	1 471	40,7	9,8
Attachés	296	8,2	-10,0
Ingénieurs	52	1,4	8,3
Autres grades de la FPT ou de la FPE	67	1,8	45,6
Total	3 616	100	11,9

* Autres : Fonctionnaires hospitaliers et agents de la ville de Paris

Répartition des affectations des agents* par domaine d'activités

En regroupant les affectations, hors celles des DGS, par domaine d'intervention (cf. précisions méthodologiques), on constate que le domaine le plus cité est celui de la direction et la gestion des ressources (43,1 % contre 39,5 % en 2003), domaine qui est aussi le principal pour les emplois fonctionnels (58,8 % contre 51 % en 2003) et pour la grande majorité des collectivités.

En outre, pour les emplois de direction hors emplois fonctionnels, trois domaines principaux apparaissent : les politiques publiques d'aménagement et de développement (28,2 % contre 30 % en 2003), les interventions techniques (24 % contre 28 % en 2003) et la direction et gestion des ressources (33,9 % contre 28 % en 2003).



* Remarque : les agents ayant la fonction « DGS » ne sont pas pris en compte dans la répartition selon le domaine d'activités.

Un taux de féminisation en augmentation

Globalement, la part des femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités s'élève à 18,6 % contre 17 % en 2003. Cette croissance concerne notamment les emplois de directeur dont le taux de féminisation varie de 15,9 à 19,2 %.

La part des 50 ans et plus est de 68,8 % pour l'ensemble des agents (contre 62 % en 2003). Les agents occupant des emplois de direction, ont en moyenne 51 ans et 8 mois contre 50 ans et 3 mois en 2003. Cette moyenne varie entre 49 ans et 9 mois et 52 ans et 8 mois suivant le statut et la fonction de l'agent.

Plus précisément, 73 % des emplois fonctionnels ont plus de 50 ans (contre 61 % en 2003). Et la part des directeurs et des encadrements intermédiaires de plus de 50 ans a légèrement augmenté en passant respectivement de 61,9 % à 65,8 % et de 60 % à 62,9 %. A l'inverse la part des experts de plus de 50 ans a baissé en passant de 70,9 % à 70,1 %.

Il faut noter également que la part des fonctionnaires territoriaux de plus de 50 ans a augmenté, elle est passée de 65,4 % à 73 %.

Type d'emploi	Âge moyen	% des 50 ans et plus	Taux de féminisation (%)
Emplois fonctionnels	52 ans et 3 mois	73,0	16,4
Directeurs	51 ans et 6 mois	65,8	19,2
Encadrements			
intermédiaires	50 ans et 2 mois	62,9	23,0
Experts	52 ans et 3 mois	70,1	20,1
Autres	52 ans et 8 mois	72,7	14,5
Statut			
Fonctionnaires territoriaux	52 ans et 3 mois	73,0	19,5
Contractuels	49 ans et 9 mois	54,4	16,3
Fonctionnaires d'Etat	51 ans	62,7	16,0
Autres*	50 ans et 9 mois	64,3	7,1
Ensemble	51 ans et 8 mois	68,8	18,6

* Autres : Fonctionnaires hospitaliers et agents de la ville de Paris

Précisions méthodologiques

Cette enquête a été réalisée auprès de 587 collectivités d'avril 2006 à août 2006. Nous avons envoyé un questionnaire à chaque collectivité sous forme de 2 tableaux.

Le premier concerne les emplois fonctionnels de la collectivité : il s'agit de renseigner pour chaque agent ses nom et prénom, son sexe, sa date de naissance, son statut, son grade et son secteur d'activités et d'indiquer s'il a été nommé à cette fonction en 2005.

Le deuxième concerne tous les agents de la collectivité (hors emplois fonctionnels) appartenant ou étant recrutés en référence au cadre d'emplois d'administrateur ou d'ingénieur en chef : il s'agit de renseigner pour chaque agent ses nom et prénom, son sexe, sa date de naissance, son statut, sa fonction et son secteur d'activités et d'indiquer s'il a été nommé à ce cadre d'emplois en 2005.

La ventilation par affectation ne correspond pas à une ventilation par agent : un agent peut être affecté à plusieurs secteurs et à ce titre, est comptabilisé autant de fois que d'affectation.

Le taux de réponse est élevé : 90 % des collectivités enquêtées ont répondu.

Un coefficient de pondération a été calculé et affecté aux données afin de redresser les résultats et d'estimer l'effectif total des emplois de direction des grandes collectivités.

Pour en savoir plus...

Déjà paru :

- **Les emplois de direction dans les grandes collectivités au 31 décembre 2003**
 - > Synthèse n°7 – CNFPT – mars 2005
 - > Rapport détaillé – CNFPT - avril 2005

À paraître :

- **Nouvel état des lieux des emplois de direction au 31 décembre 2005**
 - > Rapport détaillé – CNFPT – mars 2007
- **Les femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités**
 - > Synthèse n°16 - CNFPT – mars 2007

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale
Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot
Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Nadia Rustand

Tous les numéros des Synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : www.observatoire.cnfpt.fr



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
www.observatoire.cnfpt.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
10-12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – Tél. : 01 55 27 42 12 – Fax : 01 55 27 42 28 – www.cnfpt.fr